



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2023/ D23-0503

CFVU DU 04 MAI 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA SUBVENTION DE 2000€ ACCORDEE PAR L'UFR HUMANITES A L'ASSOCIATION ARCHIMUSE POUR LA PARTICIPATION AUX 150 ANS DE LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE BORDEAUX.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 04 mai 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA SUBVENTION DE 2000€ ACCORDEE PAR L'UFR HUMANITES A L'ASSOCIATION ARCHIMUSE POUR LA PARTICIPATION AUX 150 ANS DE LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE BORDEAUX.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 04/05/2023.*

Nombre de membres présents	11
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le: 05/06/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 01/06/2023